

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

G/SG/N/1/GIN/1

17 janvier 1996

(96-0165)

Comité des sauvegardes

Original: français

NOTIFICATION DES LOIS, REGLEMENTATIONS ET
PROCEDURES ADMINISTRATIVES RELATIVES
AUX MESURES DE SAUVEGARDE

GUINEE

La République de Guinée a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 26 octobre 1995.

La République de Guinée ne dispose d' aucune loi, réglementation ou procédure administrative relative aux mesures de sauvegarde. Toutefois, il est possible qu' à l' avenir le gouvernement mette en place une législation en la matière fondée sur l' Accord de l' OMC sur les sauvegardes.